



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 90152

### Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les accidents de la vie courante qui tuent chaque année en France près de 20 000 personnes, soit près de quatre fois plus que les accidents de la route. Certains pays d'Europe du nord ont mis en place de vastes campagnes de communication qui ont permis de réduire le nombre de victimes. Le Collectif interassociatif contre les accidents de la vie courante (CLAC), qui réunit 46 associations et fédérations associatives, a émis le souhait que soit donné à cette cause le label grande cause nationale 2011 afin de sensibiliser le grand public. Par conséquent, il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagées dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui ont fait part de leur souhait d'être candidates pour l'attribution du label « grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr). Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessures, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90152

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2010, page 10680

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2010, page 11608